

## UE 4 ÉTHIQUE, SOIN ET BIOMÉDECINE (DÉBUT DE VIE, PSYCHIATRIE ET NEUROLOGIE)

**Nom du responsable de l'UE :** Karine Schnitzler

### **Organisation :**

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)
	CM	TD	TP	Autres	
Ethique, médecine procréatique, obstétrique		7			3
Ethique et néonatalogie		3			1
Ethique et médecine prédictive		4			2
Ethique et psychiatrie		4			2
Ethique et Neurologie		3			1
Ethique et neurosciences		4			2
TOTAL de l'UE		25			11

### **Objectifs :**

L'UE 4 entend développer les compétences éthiques dans les situations liées au début de la vie, aidé d'une grille d'analyse de cas cliniques. Se familiariser avec la complexité des questions liées à la médecine de prévision, à l'IVG/IMG, aux techniques d'assistance médicale à la procréation, à l'accueil du nouveau-né en bonne santé ou malade, permettra à l'étudiant d'établir des ponts entre le droit, l'éthique et la médecine. Aidé de situations particulières posant des questions éthiques, il conviendra de se positionner tout en interrogeant le statut de l'être humain en ses commencements.

Conjointement, face à des maladies particulières telles que les maladies psychiques comme la démence et les atteintes des fonctions cérébrales (suite à un accident par exemple), cette UE 4 permettra à l'étudiant de mettre des mots sur des affections complexes et peu connues. Il conviendra dès lors de définir quelques pathologies psychiques nécessitant un suivi particulier, les confrontant à des situations cliniques posant un problème éthique (droit des patients sous contraintes, rapport à soi, progrès des neurosciences, chirurgie du cerveau, traitements spécifiques et risques de dépersonnalisation ou de transformation de la personnalité, humeurs, etc.)

### **Programme de l'UE :**

L'UE 4 définira plusieurs termes renvoyant à autant de situations : IVG/IMG, médecine de prévision, techniques d'assistance médicale à la procréation, etc. Il conviendra, au regard de la loi, de se questionner sur le statut de l'embryon, du fœtus, du nouveau-né. Définir l'eugénisme revient également à s'interroger sur la sélection pouvant exister dans notre société, sous couvert d'un « bien faire » pour « bien naître ». Confronté aux progrès en génétique et du séquençage du génome humain, l'UE s'interrogera sur le pouvoir du savoir : l'avenir de l'homme est-il inscrit en lui ? L'homme est-il transparent ? De même, en matière de thérapies géniques, les évolutions permettent de modifier le génome, avec les risques dès la phase embryonnaire. Qu'en sera-t-il de l'humanité si ces techniques consistaient à améliorer l'humanité de l'homme en en faisant un être surnormal ?

Il faudra aussi prendre le temps de traiter des questions en lien avec le deuil périnatal : interruptions médicales de grossesse, mort fœtale in utero, décès pendant ou après la naissance. La mise en place de soins palliatifs dès les premières heures de vie témoigne du souci donné à chacun de créer un climat de confiance dans un accompagnement digne et respectueux du bébé et de sa famille. Il faudra dès lors définir et expliquer ce qu'on entend par soins palliatifs en néonatalogie, confrontés à des pratiques d'accueil et de valorisation du corps du bébé et de son inscription dans un temps, même bref.

L'UE essaiera également de répondre à la question propre à la maladie et à la mort chez l'enfant et la façon dont il assume ce rapport à un corps défaillant alors qu'est censé s'ouvrir devant lui un espace de vie à habiter pleinement. La réanimation néonatale devra être questionnée tant ce lieu, secret pour beaucoup et expression d'une puissance technique, soutient et accompagne la vie même balbutiante. Vivre à quel prix ? Telle est la question qu'il conviendra de se poser et à laquelle des praticiens essaieront de répondre. Cela renvoie aussi à la confrontation entre normativités sociales et acceptation du handicap dans la société.

Parallèlement, l'UE 4 posera les principes d'une réflexion sur les problèmes soulevés dans le cadre de la psychiatrie et de la neurologie. Il conviendra de définir ces deux disciplines, évoquant leurs points communs et ce qui pourrait les séparer.

L'UE posera les bases d'une réflexion sur diverses notions : mémoire, responsabilité, culpabilité, faute, violence, normalisation de la société (traitements neurochirurgicaux ou psychopharmacologiques de l'agressivité, de la libido, etc.).

Il faudra évoquer la question de l'hospitalisation des mineurs/majeurs avec troubles psychiques, le respect de la dignité des personnes hospitalisées sous contrainte, ainsi que les soins des personnes incapables mineures/majeures, des personnes handicapées.

D'un point de vue d'une réflexion éthique, nous nous interrogerons sur les traitements neurologiques, psychopharmacologiques, neurochirurgicaux, l'utilisation responsable des méthodes d'amélioration cognitive, mais aussi sur les risques de dépersonnalisation du malade et de la manipulation de la personnalité avec ce risque du passage d'un modèle du cerveau à un cerveau modèle.

L'UE 4 s'attachera aussi à questionner la protection des données neuronales personnelles, l'autonomie de l'individu et la liberté de pensée, tout en posant les bases d'un travail relatif aux techniques actuelles de prédiction des maladies neurodégénératives incurables, et l'évaluation de la responsabilité pénale basée sur l'imagerie cérébrale.

### **Compétences visées :**

L'étudiant découvrira la richesse d'une réflexion pluridisciplinaire au sein de questionnements complexes. Il saura étudier des situations cliniques posant un problème éthique, à partir d'une grille de lecture, tout en se donnant les moyens de prendre du recul et de la hauteur pour les traiter de façon objectivée.